

Facilitons le paiement des amendes !

Depuis l'entrée en vigueur en 2010 de l'accord franco-suisse d'échange automatisé des données, il est très difficile pour les mauvais payeurs de passer entre les mailles du filet. En effet, depuis un an, Berne et Paris échangent des informations sur les infractions au code de la route commises sur son sol par les ressortissants du pays voisin.

Un certain nombre de contraventions restent cependant impayées. La conversion en jours de prison peut inciter fortement le récalcitrant à s'acquitter du montant de l'amende, notamment lors d'un simple contrôle de police ou des gardes-frontière. Néanmoins, afin de faciliter le paiement, plusieurs cantons, dont Genève et Vaud, ont prévu l'ouverture d'un compte dans une banque française. Ce moyen contribuera certainement à augmenter le pourcentage des amendes payées.

De plus, cela permet d'éviter la perception de frais lors d'encaissement de chèques, avec le risque d'absence de couverture sur chèque.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Gouvernement jurassien de faciliter le paiement des amendes aux personnes domiciliées en France, par l'ouverture d'un compte auprès d'une banque française.

Delémont, le ²³ 8 février 2011

Groupe PDC-JDC

Yves Giger

[Handwritten signatures and initials]
A.B.
7-12-11